

Réunion du 16 décembre 2020 au 17 décembre 2020

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
Soutien à l'investissement, à la croissance et à l'emploi	511

Le Conseil Régional,

- VU** le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU** le régime cadre exempté de notification N° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2020 et en particulier le point 5.2.1 relatifs aux aides aux projets de recherche et développement,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants, L 1611-4, L 4211-1 et L 4221-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** la délibération du Conseil régional du 17 mars 2017 approuvant le Plan régional pour l'industrie du futur,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 mai 2017 approuvant les termes du cahier des charges de l'Appel à manifestation d'intérêt « Industrie du futur » et modifiant le règlement d'intervention « Pays de la Loire Conseil »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020 approuvant les mesures présentées dans le cadre du Plan de Relance de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 13 novembre 2020 portant sur la modification et la prolongation du Fonds Territorial Résilience
- VU** l'avis du Conseil, Social et Environnemental régional en date du 14 décembre 2020,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors d'une séance du Conseil régional du 16 octobre 2020,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT le rejet de l'amendement CS2.1 : "relatif à la mobilisation de 40 millions d'euros en faveur des PME régionales pour renforcer leurs fonds propres" présenté par le groupe SERR;

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

ENTENDU Sophie BRINGUY, Delphine COAT-PROU, Grégoire JEAUNEULT, Franck NICOLON, Pascal GANNAT, Laurent CAILLAUD, Christophe CLERGEAU, Claire HUGUES, Laurent DEJOIE, Stéphanie HOUEL, Lucie ETONNO, Jean-Claude CHARRIER, Jean GOYCHMAN, Paul JEANNETEAU, Violaine LUCAS

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2021 d'une dotation de 30 000 000 € d'autorisations de programme, de 400 000 € d'autorisations d'engagement, de 24 552 332 € de crédits de paiement en investissement et de 140 000 € de crédits de paiement en fonctionnement, au titre du programme n°511 « Soutien à l'investissement, à la croissance et à l'emploi ».

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2021 d'une dotation de 14 000 000 € de crédits de paiement en investissement au titre du fond territorial « RESILIENCE »,

APPROUVE

l'avenant n°3 à la convention Pays de la Loire Garantie figurant en 1.2 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

APPROUVE

la souscription au fonds Ouest Ventures 4, porté par GO Capital, à hauteur de 10% du montant total souscrit dans une limite de 4 M€ et sous réserve de la finalisation du premier tour de table avant le 31 juillet 2021,

AUTORISE

le Président de la SAS Pays de la Loire Participations (PLP) à accomplir toutes les due diligences, tous les actes et toutes les opérations et formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette souscription,

AUTORISE

la Présidente à signer les décisions d'associé unique de la SAS PLP et tous documents permettant la mise en œuvre des décisions précédentes.

ATTRIBUE

au titre du budget 2020, une subvention de 500 000 € (AP) sur une dépense subventionnable de 2 636 240 € HT et un prêt à taux nul d'un montant de 500 000 € (AP) sur sept ans assorti d'un différé de remboursement global de trois ans à la société EUROPE TECHNOLOGIES de Carquefou

(44) dans le cadre du projet PIAMA,

AFFECTE

au titre du budget 2020, une autorisation de programme de 1 000 000 €,

APPROUVE

les termes de la convention attributive correspondante figurant en 4 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs